

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal  
tenue le 25 avril 2022 à 19h15.**

**Sont présents:** Mme Guylaine Aubin, mairesse  
M. Luc Harvey, directeur général/greffier-trésorier  
M. Yves Béchar, conseiller  
M. René Roy, conseiller  
Mme Guylaine Lemelin, conseillère  
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller  
M. Gaston Fortier, conseiller  
Mme Sylvie Leblond, conseillère

- 
1. Ouverture de la séance;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  3. Résultats de l'ouverture des soumissions pour la construction d'infrastructures dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le lot 3 714 087 (Secteur de l'Érablière);
  4. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 917 994 \$ sur les travaux de construction du dépôt à neige;
  5. Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-725 d'un montant de 917 994 \$ sur les travaux de construction du dépôt à neige;
  6. Levée de la séance.

- 
1. Ouverture de la séance

À 19h15, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

119-2022

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3. Résultats de l'ouverture des soumissions pour la construction d'infrastructures dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le lot 3 714 087 (Secteur de l'Érablière)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé par appel d'offres public par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal pour la construction d'infrastructures dans le cadre du projet de développement domiciliaire sur le lot 3 714 087 (Secteur de l'Érablière), selon les spécifications du cahier des charges;

**CONSIDÉRANT** que suite à la recommandation de l'ingénieur-conseil M. Iohann Langevin, ingénieur de la firme Équip-Solutions en date du 11 avril 2022, celui-ci informe la municipalité que le soumissionnaire, soit l'entreprise « Conrad Giroux inc. », est conforme aux conditions du cahier des charges ;

**CONSIDÉRANT** que huit offres ont été reçues, soit :

Conrad Giroux inc.	1 562 674,14 \$ taxes incl.
Edguy	1 859 524,02 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	1 860 421,51 \$ taxes incl.
Allen	1 963 773,00 \$ taxes incl.
Action Progex	1 972 284,60 \$ taxes incl.
JR Morin	2 123 565,26 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation	2 245 803,23 \$ taxes incl.
Giroux Lessard	2 335 749,00 \$ taxes incl.

120-2022

Il est proposé par M. le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit l'entreprise

« Conrad Giroux inc. » au montant de 1 562 674,14 \$, taxes incluses, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

**QUE** la dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-717.

**4. Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 917 994 \$ sur les travaux de construction du dépôt à neige**

Je soussigné, Jocelyn Lehouillier, conseiller, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt sur les travaux de construction du dépôt à neige.

*Jocelyn Lehouillier, conseiller*

**5. Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro 2022-725 d'un montant de 917 994 \$ sur les travaux de construction du dépôt à neige**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt pour le projet de construction d'un dépôt à neige;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 25 février 2022;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

121-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement d'emprunt no 2022-725 pour un montant de 917 994 \$ intitulé « Règlement d'emprunt pour la construction d'un

dépôt à neige.

**6. Levée de la séance**

122-2022

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Luc Harvey**  
**Directeur général/greffier-trésorier**

**Guylaine Aubin, mairesse**

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.